



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/215

Approbation de la programmation du Projet Educatif De Territoire (PEDT) 2020/2021

Direction de l'Education

Rapporteur : Mme LEGER Stéphanie

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 30 SEPTEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 2 OCTOBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 OCTOBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme BRUVIER HAMM Pauline

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. LUNGENSTRASS (pouvoir à Mme DUBOT), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme GEORGEL), M. LEVY (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

ABSENTS NON EXCUSES

**2020/215 - APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DU PROJET
EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) 2020/2021
(DIRECTION DE L'EDUCATION)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Projet Educatif de Territoire (PEdT), Bien Grandir à Lyon, constitue le cadre de référence de la politique éducative couvrant l'ensemble des temps de l'enfant : avant, pendant, après et en dehors de l'école. Impulsé par la commune, le PEdT lyonnais a été renouvelé par une convention pour la période 2018 – 2021 signée par l'ensemble des partenaires institutionnels que sont : l'Education nationale, la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône, la Préfecture du Rhône et la Ville de Lyon.

Ce projet partagé engage ses partenaires signataires à soutenir les bonnes pratiques, encourager la cohérence des actions, l'articulation et la complémentarité des temps, des acteurs et des moyens.

Les quatre priorités de travail pour la période 2018-2021 sont pour mémoire :

Développer une école ouverte, citoyenne et inclusive : encourager la participation des enfants et des parents, l'accueil de la diversité, la lutte contre les discriminations, l'ouverture au monde et à l'altérité, l'écocitoyenneté...

Accompagner l'accueil des enfants à la maternelle : penser la transition petite enfance/maternelle, maternelle/élémentaire, prendre en compte les besoins physiologiques et les rythmes de l'enfant, développer les actions autour du langage...

Prévenir le décrochage scolaire : proposer des actions d'accompagnement à la scolarité et de persévérance scolaire, veiller à l'accompagnement des transitions, assurer une veille éducative, prévenir et accompagner les exclusions...

Déployer l'usage et la culture du numérique: proposer des actions d'éducation aux médias, sensibiliser /accompagner les enfants et les parents aux usages du numérique, développer l'usage de nouveaux outils (blog de l'école, Environnement Numérique de Travail...), développer la connaissance et le fonctionnement du numérique en lien avec les apprentissages (codage etc.)...

La finalité du PEdT est d'offrir la possibilité à chaque enfant de devenir un adulte autonome, éclairé et responsable. La programmation PEdT sur les temps scolaire et périscolaire intervient chaque année comme un levier au service des priorités de ce projet.

Le PEdT lyonnais est mis en œuvre notamment à travers le soutien financier et la mise à disposition de ressources humaines (personnels médico-sociaux, intervenants musiciens, personnels des écoles, ETAPS, ambassadeurs du livre...) apportés par la Ville de Lyon aux projets des équipes pédagogiques, enseignant.es et animateur.trices municipaux et associatifs, dans le cadre de sa programmation annuelle sur les temps scolaire et périscolaire.

Cette année, ces programmations PEdT Temps scolaire et périscolaire ont été fortement impactées par le contexte de crise sanitaire dans leurs contenus et échéances.

Cette situation hors norme a ouvert la voie à de nécessaires ajustements avec pour objectifs de :

- tirer les enseignements de la crise, capitaliser sur les bonnes pratiques initiées lors de cette crise
- ajuster les modalités d'intervention aux nouvelles conditions sanitaires
- conjuguer tous les moyens disponibles sur des enjeux spécifiquement identifiées pendant cette période pour accompagner les enfants et leurs familles en septembre prochain et tout au long de l'année scolaire à venir.

1 - LE TEMPS SCOLAIRE

Les subventions accordées pour le financement des projets sur le temps scolaire font l'objet d'un versement aux coopératives des écoles ou associations porteuses des projets.

1.1. Programmation Temps Scolaire 2020-2021

Des enjeux spécifiques ont émergé suite à la crise sanitaire et font de cette programmation 2020/21 un levier pour :

- prévenir le décrochage scolaire et lutter contre les inégalités et la fracture numérique ;
- aider les enfants à redevenir élèves et retrouver leurs repères ;
- mettre la coéducation au cœur des actions du PEdT, favoriser la continuité éducative.

Retrouver ses repères, le lien avec l'école, reprendre le fil des projets stoppés par le confinement, penser collectivement de nouveaux projets spécifiquement adaptés au contexte des écoles et des territoires, telles sont les priorités définies pour cette programmation.

1.1.1 Les classes découvertes : séjours péniches, séjours libres

La crise sanitaire a eu un impact direct sur les séjours libres prévus de mars à juillet 2020 devenus incompatibles avec les nouvelles contraintes sanitaires en vigueur, du fait des déplacements de groupes d'élèves et des nuitées.

En accord avec l'Education nationale, la décision a été prise de stopper tous les séjours prévus jusqu'à la fin de cette année scolaire 2020.

La Ville de Lyon a donc fait le choix de réaffecter les moyens financiers concernés par ces actions stoppées pour soutenir des mesures exceptionnelles en réponse aux conséquences de la crise sanitaire – actions qui seront proposées aux écoles lyonnaises sur l'année scolaire 2020-21.

Une reprise des séjours sera envisagée à partir de janvier 2021 si le contexte sanitaire le permet. Dans ce cadre, la Ville apportera son soutien aux projets de départs présentés par les équipes enseignantes selon des modalités inchangées par rapport à l'année dernière et explicitées en annexe du présent rapport.

1.1.2 Les projets partenariaux d'éducation sportive, artistique, scientifique et culturelle

Les dispositifs spécifiques : culturels (EAC), de soutien à la pratique sportive (USEP et service municipal des sports) et d'accompagnement médico-social (EDSA)

Les intervenants Musiciens (IMS) :

Dans le cadre d'une convention entre la Ville, la Direction des Services Départementaux de l'Education nationale et le Conservatoire de Lyon, environ 8 500 heures sont mobilisées pour accompagner les projets musique des écoles élémentaires et environ 1 500 heures pour les projets musique des écoles maternelles soit 20 ETP d'intervenants musiciens.

En 2020-2021, en accord avec l'Inspection Académique et le Conservatoire de Lyon, les intervenants musiciens poursuivront leurs activités auprès des enfants en cycle 1 dans le cadre de projets musique dotés de 15h au lieu de 10h cette année.

Pour les élémentaires (cycles 2 et 3), 2 possibilités d'intervention sont proposées :

- une expérimentation en direction des enfants du cycle 3 à raison d'une école par arrondissement, dans le cadre d'une intervention dite immersive des musiciens du Conservatoire ;
- des interventions classiques auprès des enfants en cycle 2 et 3.

Six classes s'engagent sur le dispositif « Patrimoine et moi ». Les enseignants bénéficient d'un accompagnement de leur projet et d'une formation spécifique des Musées Gadagne, des Archives municipales et des conseillères pédagogiques arts visuels de l'Education nationale. Le coût de ce projet est de 3 000€.

Six classes « Chantiers de la création » vont travailler en partenariat avec le Conservatoire de Lyon et l'Orchestre National de Lyon. Ces chantiers sont financés pour un montant total de 3 600 € et sont accompagnés de 315h d'intervenants musiciens du Conservatoire de Lyon.

Quatre classes « Graines de lecteur » associées à 4 classes de 6^{ème} travailleront sur un projet d'écriture en lien avec un écrivain « jeunesse » dans le cadre des Assises Internationales du Roman et en partenariat avec la Villa Gillet. Montant global : 2 000€.

Deux classes culture citoyenne – Pérennisation du projet d'immersion culturelle durant une semaine désormais élargi à 2 classes par an mené par l'association des « Francas » en partenariat avec plusieurs institutions culturelles lyonnaises (Service archéologie, Maison de la danse, Musée des Beaux-arts / musée Gallo-romain, Bibliothèque, TNG, MAC). Montant total : 4 000€

Le soutien à la pratique éducative et sportive proposée par l'USEP de Lyon

L'USEP, deuxième fédération sportive scolaire de France, est un mouvement d'éducation populaire fondé sur les valeurs de l'école républicaine.

Dans le cadre de son fonctionnement, l'USEP est déclinée localement en Comités Départementaux USEP.

L'association du Comité de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré du Rhône et de la Métropole de Lyon coordonne toutes les actions mises en place au niveau du territoire du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon.

Dans le cadre d'une convention pluriannuelle 2017-2020, la Ville de Lyon a déjà renouvelé cette année son soutien financier à l'USEP Lyon à hauteur de 10 000€, pour la

mise en place sur le temps scolaire d'actions (pour 40 classes) qui concourent à la construction du citoyen de demain en développant la culture associative, la culture de la santé par le sport, le devoir de mémoire et la culture du patrimoine local à travers notamment l'organisation des rencontres USEP.

1.1.3 Les Projets Initiatives Locales (PIL)

Afin d'encourager la mise au travail des quatre priorités PEdT fixées autour des enjeux de l'Ecole Inclusive, de l'accueil de l'enfant d'âge maternel, du numérique et de la prévention du décrochage scolaire la Ville de Lyon a souhaité encourager les acteurs de la communauté éducative dans le développement de projets éducatifs partenariaux de proximité adaptés aux contextes propres à chaque école ou quartier.

Dans le contexte lié à la crise sanitaire et ses effets et suite aux bilans réalisés avec les enseignants et partenaires, la Ville de Lyon propose de doubler les moyens pour l'année 2020-2021 en portant l'enveloppe affectée à ces projets à hauteur de 200 000€.

Ces moyens permettront à la communauté éducative de chaque école d'impulser dès le début de l'année, en concertation, des actions en réponse aux besoins identifiés.

Les demandes de subventions des coopératives scolaires seront étudiées en septembre 2020. Les propositions d'attributions de subventions feront l'objet d'un projet de délibération pour la prochaine séance du Conseil municipal.

Les projets, validés pédagogiquement par les Inspecteur-rices d'Académie, devront s'inscrire dans les priorités du PEdT, et intégrer les enjeux spécifiques liés à l'accompagnement de cette période de sortie de crise :

- la prévention du décrochage scolaire ;
- le vivre-ensemble, le climat scolaire, le bien-être et la santé des enfants et encadrants ;
- l'école dans son environnement, dans son quartier ;
- la coéducation (hors Lieux Accueil Parents) ;
- le numérique au service de la continuité éducative.

1.1.4 La Coéducation

La place des parents dans le parcours éducatif de leur enfant est apparue d'autant plus cruciale qu'ils ont du s'impliquer dans la continuité éducative à distance pendant le confinement. Cette situation a aussi mis en évidence les inégalités et le besoin d'accompagnement de certains parents, de renforcer le lien avec l'école.

C'est pourquoi, la Ville de Lyon souhaite mettre la question de la coéducation au cœur de l'action éducative en s'appuyant notamment sur ses Lieux Accueil Parents.

La Ville de Lyon entend donc poursuivre son soutien à ces espaces de coéducation à hauteur de 70 000€ de subventions et 38 280 d'heures de vacations ; par ailleurs le travail d'accompagnement et de mise en réseau des animateurs-trices de ces espaces sera amplifié cette année grâce au partenariat engagé avec l'association ACEPP, association des collectifs enfants parents professionnels du Rhône.

Depuis l'année scolaire 2018-2019, un travail de sensibilisation des professionnels à travers la mise en place de formation-action commune aux équipes enseignantes et professionnels médico-sociaux a par ailleurs été engagé avec un nouveau partenaire : l'association Ecole et Famille.

Pour l'année scolaire 2020-2021, la Ville souhaite poursuivre son soutien financier à hauteur de 3 000€ et poursuivre le travail amorcé à travers la réalisation de formations permettant aux professionnels de revisiter leurs pratiques professionnelles pour placer au cœur de ces dernières les parents, premiers éducateurs de leurs enfants.

Ces moyens financiers viennent s'ajouter aux 15 450 € mobilisés par ailleurs par la Ville de Lyon sur le temps périscolaire dans le cadre du REAAP réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, dispositif partenarial cofinancé par la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône. Ce dernier a pour but de faciliter l'accès des parents à l'information et de promouvoir des rencontres et des échanges pour leur permettre de mutualiser leurs expériences face aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer avec leurs enfants.

Les enveloppes prévisionnelles destinées à financer l'ensemble des actions de coéducation sont de 88 450€ en subventions et de 38280€ en vacations.

2 - LE TEMPS PERISCOLAIRE

La Ville de Lyon, avec le concours de ses partenaires associatifs, assurent la gestion des accueils de loisirs périscolaires désormais proposés le midi sur le temps de la pause méridienne, le soir après la classe jusqu'à 18H30 ainsi que les mercredis matins.

Soumis à la réglementation fixée par le ministère en charge de la jeunesse et des sports, ces temps d'accueils de loisirs constituent de véritables temps éducatifs et d'apprentissage, complémentaires aux temps scolaires.

La programmation dédiée aux temps périscolaires permet :

- d'enrichir le projet pédagogique de chaque accueil de loisirs sur les différents temps périscolaires (pause méridienne, le soir après la classe et le mercredi matin) autour de 4 parcours thématiques : culture, sport, vivre ensemble/citoyenneté et sciences/ numérique et vie de la terre ;
- de financer des accompagnements spécifiques dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité (cofinancements CAF et PRE) proposés par les associations sur les territoires ;
- de développer le soir après la classe des ateliers éducatifs socio culturels en direction d'un public collégien sur les quartiers prioritaires (cofinancement DRDJSCS) ;
- de soutenir des actions d'aide à la parentalité (cofinancement CAF) pour soutenir les parents dans leur rôle éducatif par l'échange, l'entraide et la solidarité entre parents.

2.1. Les accueils de loisirs périscolaires

Dans le cadre de ces accueils de loisirs périscolaires, la Ville renforce les contenus éducatifs des activités proposées en mettant à disposition des Accueils de loisirs municipaux et associatifs des animations organisées autour de quatre parcours thématiques :

Parcours Culture : Ouverture et questionnement sur le monde à travers l'art et la pratique artistique, connaissance de Lyon et de son patrimoine, découverte du livre et lectures offertes

- Animations artistiques et culturelles proposées par les institutions culturelles municipales (Musées Gadagne, Musée de l'Imprimerie, Musée d'art contemporain, Musée des Beaux-arts, Archives municipales, Conservatoire de Lyon, Service archéologie, Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation et l'ensemble des Bibliothèques Municipales).

Cette année encore la Ville de Lyon renouvelle à hauteur de 7 500€ son soutien à la mobilisation des accueils de loisirs associatifs (MJC/MPT) engagés dans le projet du Festival des Chants de Mars.

Parcours Sport : pratique et initiation aux différentes activités physiques et sportives (compétition/coopération, jeu collectif/pratique individuelle, éveil corporel, motricité, relaxation, sport cérébral...)

- animations sportives proposées par le service animation de la Direction des Sports de la Ville de Lyon sur des sites dédiés autour de la motricité, des jeux d'adresse et autres activités terrestres et nautiques sur le site naturel de Miribel-Jonage.
- Lyon Olympique Echecs 22 000€ : un partenariat mis en place en 2018 permet de renouveler l'animation d'ateliers d'échecs sur le temps d'accueil de loisirs de la pause méridienne et du soir.

Parcours Citoyenneté : écocitoyenneté, vivre ensemble ouverture aux autres et sensibilisation à la différence, lutte contre les discriminations et les représentations, l'engagement, les règles de vie collective, civisme et prévention

Animations proposées par différents partenaires :

- l'écocitoyenneté avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) dans le cadre des engagements du Plan Climat et Cit'ergie, permettra à des enfants de cycle 3 d'aborder de manière ludique les enjeux liés aux différentes énergies (techniques de mesures, économies d'énergie) et de sensibiliser aux enjeux de la transition écologique ;
- les droits de l'enfant avec l'UNICEF 3 500€ dans le cadre de la Convention Ville amie des enfants, ou encore l'association le Moutard 8 500€ en partenariat avec les FRANCAS pour l'organisation des forums enfants citoyens ;
- le respect des autres/le vivre ensemble avec le projet Ludimalle qui sera de nouveau déployé sur 8 nouveaux sites par l'association Coup de pouce Relais 36 500€
- la compréhension de la Ville et de son environnement à travers les interventions proposées par l'association Entreprendre pour apprendre 5 000€ et le projet Ma Ville en valise de l'association Robin des Villes 12 000€ ;
- la mobilité à travers les transports en commun dans le cadre du partenariat entre Kéolis/Sytral et la Métropole/Ville de Lyon

Parcours Sciences, numérique et vie de la terre : expérimentations scientifiques et numériques, ouverture à l'environnement et à la compréhension du monde du vivant

Animations proposées par :

- l'association Ebullisciences permettra aux enfants de maternelle et d'élémentaire de pratiquer sous forme ludique une démarche d'investigation en se mettant dans la peau d'un.e chercheur.euse (police scientifique, chimie et défis scientifiques, électricité et énergie, volcans, plateforme numérique) ;
- l'association Fréquence Ecoles 11 000€ proposera cette année le déploiement d'animations autour numérique autour d'une valise d'intervention
- la Direction des espaces verts et la ferme de l'Abbé Rozier 6 000€ proposeront d'appréhender le monde du vivant et la biodiversité

La Ville bénéficie par ailleurs de l'appui méthodologique de plusieurs partenaires (FRANCAS 15 000€, Ecole et Famille 3 000€, Play international 1 000€) pour venir accompagner les équipes éducatives sur les objectifs pédagogiques majeurs que sont :

- encourager la participation des enfants, favoriser leur expression et développer leur esprit critique
- travailler avec les parents en les associant pleinement au projet pédagogique mis en œuvre pour leurs enfants

2.2. Les actions d'accompagnement à la scolarité du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), les actions socio-éducatives du Contrat Educatif Local (CEL) et celles de soutien à la parentalité du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)

Les actions socio-éducatives (CEL), d'accompagnement à la scolarité (CLAS) et de soutien à la parentalité (REAAP) sont organisées par les acteurs associatifs dans le cadre des partenariats avec les écoles et les collèges sur le temps périscolaire du soir.

Dans ce cadre, la Ville et ses partenaires - CAF, Préfecture, PRE- cofinancent les actions et projets suivants :

- 18 actions socio-éducatives (CEL) offriront sur le temps périscolaire du soir des ateliers culturels, artistiques ou scientifiques aux enfants des collèges ;
- 63 actions d'accompagnement à la scolarité (CLAS) seront mises en place, en accord avec les parents, pour des enfants de 6 à 16 ans pour lesquels un besoin d'accompagnement spécifique a été identifié ;
- 15 actions d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) permettront de renforcer le lien des parents avec le système éducatif.

Soulignons que le versement global de la Ville, pour un montant de 192 330 € inclut la prise en charge des actions financées par la DRDJSCS (Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale) d'un montant de 23 400€ en contrepartie du versement de la recette correspondante (168 930 Ville + 23 400€ DDCS).

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

1- Les subventions aux différents organismes qui sont détaillées en page 4 de l'annexe sur l'ensemble des actions Temps Scolaire concernant les dispositifs d'éducation artistique, culturelle et sportive (28 600€) sont approuvées. Elles seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours comme suit :

- 25 000€ sur la ligne de crédit 44442 - programme PROJEDU - opération TEMSCOL - nature 6574 - fonction 213
- 3 600€ (Conservatoire de Lyon) sur la ligne de crédit n° 52 506 Programme PROJEDU - opération TEMPSCOL - nature 65 737, fonction 213.

2- Les subventions aux différents organismes et qui sont détaillées en page 5 et suivantes de l'annexe, sur l'ensemble des actions Temps périscolaire, concernant les animations partenariales au sein des accueils de loisirs périscolaires, les Droits de l'enfant et dispositif CEL/CLAS/REAAP pour montant total de 323 330€ (qui se décomposent en 119 000€ pour les actions Temps périscolaire, en 12 000€ pour les actions Droits de l'enfant et en 192 330€ pour les actions CEL/CLAS/REAAP [VILLE 168 930€ + DRDJSCS 23 400€]), sont approuvées. Elles seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours comme suit :

- 113 000€ sur la ligne de crédit 44436, programme PROJEDU - opération TEMPERI - nature 6574 - fonction 213
- 6 000€ pour le CFPH d'Ecully (Centre de Formation et de Promotion Horticole) sur la ligne de crédit 52507 - programme PROJEDU - opération TEMPERI - nature 65 737 - fonction 213
- 192 330€ (VILLE 168 930€ + DRDJSCS 23 400€), dont 190 330 € sur la ligne de crédit 44436 - programme PROJEDU - opération TEMPERI - nature 6574 - fonction 213, et, 2 000€ pour le collège Victor Grignard (Lyon 8^{ème}) sur la ligne de crédit 52507 - programme PROJEDU - opération TEMPERI - nature 65 737 - fonction 213
- 12 000€ sur la ligne 44410 - programme PROJEDU - opération REDUCAT - nature 6574- fonction 213

La recette correspondante liée au remboursement de la DRDJSCS (Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale) d'un montant de 23 400€ sera imputée au programme PROJEDU - opération TEMPERI - ligne de crédit 44437 - nature 74718 - fonction 213.

3- Il sera procédé auprès des organismes, à la demande de restitution des subventions en cas d'annulation des projets, ainsi qu'à la demande de restitution des reliquats non dépensés des subventions.

Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Stéphanie LEGER